

nants et riches; par un traité du 4 janvier 1698, homologué par Arrêt du Conseil du 22 du même mois, il était accordé à la nouvelle Compagnie JOURDAN, DECOULANGE & C^{ie} la permission de faire un voyage dans les ports de Canton et de Ning Po, à l'exclusion de la Compagnie des Indes Orientales ¹.

La Compagnie expédiait son premier navire *l'Amphitrite*, commandé par le chevalier DE LA ROQUE, qui quitta La Rochelle pour Canton, par le Cap de Bonne-Espérance, le 6 mars 1698, avec neuf missionnaires jésuites et le peintre italien GHIRARDINI; il revint en France avec une riche cargaison le 3 août 1700, étant resté en Chine du 5 octobre 1699 au 26 janvier 1700.

Encouragée par ce succès, la Compagnie Jourdan, Decoulange & C^{ie}, signa le 23 octobre 1700 un second traité en treize articles, homologué au Conseil le 9 novembre; les sieurs Jourdan & C^{ie} feront le Commerce de la Chine pendant le tems que doit durer encore le Privilège de la Compagnie des Indes Orientales dans les ports de Canton et de Ning Po seulement; la Compagnie des Indes n'enverra directement de France aucun Vaisseau à la Chine, ni de la Chine en France, mais seulement des Indes à la Chine, où elle ne portera aucunes marchandises de manufacture de France, à la réserve de coraux que les sieurs Jourdan & C^{ie} ne pourront point porter aux deux ports; ils ne pourront apporter de la Chine en France pour y être vendues aucunes sortes de toiles ni de bazins, ni de cangues, ni étoffes de soie ou mêlée de coton, or ou argent ou autres matières, ni brodées de fil et soie; leurs vaisseaux ne pouvaient toucher au Cap de Bonne-Espérance, aux îles de Sainte-Hélène, Ascension, Magelles, Mayottes, Anjouan ou Madagascar, que pour y prendre des rafraîchissements, mais ils ne pouvaient faire aucune escale aux Indes; les sieurs Jourdan & C^{ie} pouvaient sur la porte de leur Bureau établi à Paris mettre par inscription *Compagnie Royale de Chine*.

1. Cl. MADROLLE, *Les Premiers voyages français à la Chine. La Compagnie de Chine 1698-1719*. Paris, Challamel, 1901, gr. in-8. — Archives des affaires étrangères et des Colonies.